



CH LAVAUR



Lavaur, le 06/03/2012

NON A LA PUNITION DES AGENTS MALADES ! PROJET DE CIRCULAIRE SUR LE JOUR DE CARENCE

Le 14/02/12 une délégation CGT a participé à une réunion entre les syndicats et le ministère de la Fonction Publique, sur le projet de circulaire sur la mise en place du jour de carence dans la FP.

Cette disposition s'applique depuis le 1/01/12 pour les agents publics placés en congé de maladie ordinaire.

Si le gouvernement entend réduire les congés maladie, nous considérons qu'il lui faudrait plutôt agir sur les conditions de travail et le renforcement de la médecine de prévention dans le cadre, notamment, de la médecine du travail.

La circulaire est une circulaire d'application d'une disposition législative, prévue dans la loi de finances 2012, d'application directe, sans décret d'application.

Les « économies » attendues sont de l'ordre de 240 millions, soit 0.2% de la masse salariale, sans aucune réflexion sur le coût global de la mesure.

C'est une amputation supplémentaire de pouvoir d'achat, alors que le gel du point d'indice et la hausse de la cotisation retraite fait déjà baisser les salaires.

Ce qui est en jeu ce n'est pas l'équité avec le privé !

La grande majorité des salariés du privé ont des conventions collectives qui prennent en charge les jours de carence. Enfin, par le biais d'accords d'entreprises, c'est aussi le cas par exemple pour certains salariés du secteur privé de la santé.

En Alsace et Moselle, les salariés du privé n'ont aucun jour de carence, seuls les fonctionnaires en subiront un !

Les marges de manœuvres pour faire évoluer le texte sont particulièrement faibles, puisque la circulaire est déjà arbitrée par les cabinets du 1^{er} Ministre et de la FP, et doit être publiée au JO très rapidement.

Elle s'appliquera aux trois versants de la FP.

A noter qu'il est interdit aux employeurs publics de déroger à l'application de la loi, par exemple par des délibérations particulières dans les collectivités locales.

Les préfets veilleront à casser les délibérations considérées « illégales ».

Les organisations CGT, CFTC, CGC, CFDT, FSU, Solidaires, UNSA demandent solennellement au gouvernement de renoncer à cette mesure autant injuste qu'inefficace.

CéGéTtez vous et mêlez-vous de votre hosto !

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : www.cgt-chlavour.fr